

SANS

VALEUA

LEGALE

A 1893

TRIBUNAL DE COMMERCE  
D'ALBI DEPOT DU :  
**07 DEC. 2011**  
AU GREFFE

**O 'SULLIVAN**

**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8000 Euros**

**Siège social: 44, Place Jean Jaurès**  
**ALBI ( Tarn )**

**R.C.S. ALBI B 439 399 411 ( 2001 B 239 )**  
**S.L.R.E.T. 439 399 411 00016**

\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DU GERANT EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2011**

**CONSTATANT LE CARACTERE DEFINITIF**

**D' UNE MODIFICATION STATUTAIRE SUITE A UNE CESSION DE PARTS SOCIALES**

\*\*\*\*

L'an deux mille onze ,  
Le vingt huit Septembre , à onze Heures

Le soussigné:

**Monsieur Luc Cédric MASSOL , gérant de société ,**  
**Demeurant à ALBI ( Tarn )**  
Né le Huit Avril mil neuf cent soixante et onze à CHAMPIGNY SUR MARNE ( Val de Marne )  
Titulaire d'un Pacte Civil de Solidarité ,  
De Nationalité française  
Résident Français au sens de la réglementation fiscale en vigueur ,

Agissant en sa qualité de seul gérant de la société à responsabilité limitée « O' SULLIVAN » , société à responsabilité limitée au capital de HUIT MILLE Euros ( 8000 € ) divisé en CINQ CENTS ( 500 ) parts sociales de SEIZE ( 16 € ) Euros chacune de nominal, ayant son siège social à ALBI ( Tarn ) 44, Place Jean Jaurès , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' ALBI ( Tarn ) sous le numéro B 439 399 411 ( 2001 B 239 ) et identifiée au Répertoire National des Entreprises sous le numéro ( SIRET ) 439 399 411 00016 , sus - désignée en tête des présentes:

**APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIIT:**

1 - Aux termes d'un acte sous signatures privées en date de ce jour signé préalablement aux présentes , Monsieur Rémy Luc MASSOL , demeurant à PARIS ( 75008 ) 23, Avenue de Messine , né le dix Avril Mil neuf cent soixante neuf à TOURNAN EN BRIE ( Seine et Marne ) , célibataire majeur , ancien associé, a cédé à Monsieur Luc MASSOL , soussigné aux présentes, les DEUX CENTS parts sociales ( 200 ) parts sociales de SEIZE Euros ( 16 € ) chacune de nominal , numérotées de 301 à 500 inclus ,qu 'il détenait dans le capital de la société « O' SULLIVAN » , sus - désignée en tête des présentes, moyennant le prix global de CENT DIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE QUATRE Euros ( 110.954 € ) , soit le prix unitaire par part cédée de CINQ CENT CINQUANTE QUATRE Euros SOIXANTE DIX SEPT Cents ( 554,77 € ) , lequel prix a été payé comptant à Monsieur Rémy MASSOL ce jour même;

2 - Aux termes de l'acte sous signatures privées en date de ce jour sus - visé :

Monsieur Luc MASSOL , désormais seul associé de la société « O' SULLIVAN » , a décidé , en application des dispositions de l'article 18 paragraphe 1 des statuts de la société , par suite de ladite cession et sous réserve de l'opposabilité de la cession de parts sociales dont s'agit à la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts afin de tenir compte de la nouvelle répartition des parts sociales composant le capital social , savoir :

**« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL**

RL

*Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE Euros ( 8000 € ) .*

*Il est divisé en CINQ CENTS parts sociales ( 500 ) de SEIZE Euros chacune de nominal ( 16 € ) numérotées de 1 à 500 inclus , qui par suite :*

- des attributions faites à la constitution de la société ;*
- d'une cession de parts sociales constatée aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALBI ( Tarn ) du 28 Septembre 2011;*

*sont attribuées en totalité à Monsieur Luc MASSOL, associé unique .*

*En outre, et conformément à la Loi , Monsieur Luc MASSOL , associé unique déclare expressément que les CINQ CENTS ( 500 ) parts sociales composant le capital social sont intégralement libérées et qu'elles lui sont attribuées en totalité .*

*. tous pouvoirs ont été donné au gérant de la société aux fins de constater l'opposabilité de cette cession à la société, et par suite le caractère définitif de la modification statutaire opérée;*

*II - Ce même jour, 28 Septembre 2011 , ladite cession de parts sociales a été rendue opposable à la société par le dépôt , préalablement aux présentes, d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par les soins du gérant d'une attestation de ce dépôt.*

**CONSTATE donc par les présentes:**

*La réalisation des conditions suspensives affectant la modification des statuts et en conséquence le caractère définitif de la modification apportée à l'article 7 des statuts" CAPITAL SOCIAL" aux termes de l'acte sous signatures privées en date à ALBI ( Tarn ) du 28 Septembre 2011 , lequel à dorénavant la rédaction suivante.*

**« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE Euros ( 8000 € ) .*

*Il est divisé en CINQ CENTS parts sociales ( 500 ) de SEIZE Euros chacune de nominal ( 16 € ) numérotées de 1 à 500 inclus , qui par suite :*

- des attributions faites à la constitution de la société ;*
- d'une cession de parts sociales constatée aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ALBI ( Tarn ) du 28 Septembre 2011*

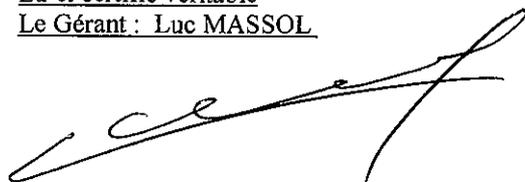
*sont attribuées en totalité à Monsieur Luc MASSOL, associé unique .*

*En outre, et conformément à la Loi , Monsieur Luc MASSOL , associé unique déclare expressément que les CINQ CENTS ( 500 ) parts sociales composant le capital social sont intégralement libérées et qu'elles lui sont attribuées en totalité .*

\* \* \* \*

*En foi de quoi, Monsieur Luc MASSOL, es qualités, a établi le présent procès verbal qu'il a signé, pour servir et valoir ce que de droit.*

Lu et certifié véritable  
Le Gérant : Luc MASSOL



**O 'SULLIVAN**

**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8000 Euros**

***Siège social: 44, Place Jean Jaurès***  
***ALBI ( Tarn )***

***R.C.S. ALBI B 439 399 411 ( 2001 B 239 )***  
***S.L.R.E.T. 439 399 411 00016***

\* \* \* \*

**ATTESTATION DE DEPÔT D'UN ACTE DE CESSIONS DE PARTS SOCIALES**

\* \* \* \*

**Le soussigné :**

**1 ° - Monsieur Luc Cédric MASSOL , gérant de société ,**  
**Demeurant à ALBI ( Tarn ) 31, Rue du Capitaine TREILHES ,**  
Né le Huit Avril mil neuf cent soixante et onze à CHAMPIGNY SUR MARNE ( Val de Marne )  
Titulaire d'un Pacte de Solidarité Civile en date du 29 Avril 2011  
De Nationalité française  
Résident Français au sens de la réglementation fiscale en vigueur ,

Agissant en sa qualité de seul gérant de la société à responsabilité limitée « O' SULLIVAN » , société à responsabilité limitée au capital de HUIT MILLE Euros ( 8000 € ) divisé en CINQ CENTS ( 500 ) parts sociales de SEIZE ( 16 € ) Euros chacune de nominal, ayant son siège social à ALBI ( Tarn ) 44, Place Jean Jaurès , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' ALBI ( Tarn ) sous le numéro B 439 399 411 ( 2001 B 239 ) et identifiée au Répertoire National des Entreprises sous le numéro ( SIRET ) 439 399 411 00016 , sus - désignée en tête des présentes:

**ATTESTE et CERTIFIE par les présentes:**

- Qu'en sa qualité de cessionnaire de DEUX CENTS parts sociales ( 200 ) parts sociales de SEIZE Euros ( 16 € ) chacune de nominal , numérotées de 301 à 500 inclus , acquises de Monsieur Rémy MASSOL , ancien associé , demeurant à PARIS ( 75008 ) 23, Avenue de Messine , aux termes d'un acte sous signatures privées en date de ce jour signé préalablement aux présentes, moyennant le prix global de CENT DIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE QUATRE Euros ( 110.954 € ) , soit le prix unitaire par part cédée de CINQ CENT CINQUANTE QUATRE Euros SOIXANTE DIX SEPT Cents ( 554,77 € ) , lequel prix a été payé comptant ce jour même à Monsieur Rémy MASSOL ;

**IL A DEPOSE ce jour,** au siège social de la société, un original dudit acte de cession, pour valoir signification à la société dudit acte dans les conditions prévues aux articles L 221 - 14 et L 223 - 17 du Code de Commerce.

Ce dépôt, et la présente attestation rendent ladite cession opposable à la société, conformément aux dispositions des articles sus-visés du Code de Commerce.

Fait à ALBI , le 28 Septembre 2011

**Le Gérant : Luc MASSOL**

